

Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 22 janvier 2016

L'an deux mil seize, **le vingt-deux janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

<u>Présents</u>: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON L. FAIVRE, I. GIGOS, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, C. KILQUE, L. SIBRE, P. ARRIGHI.

Excusés: L. SLIMANI (proc. à G. MOUILLESEAUX,

Absents: C. JECKER

Madame Emmanuelle Ruyer a été nommée secrétaire.

Modification du tableau des emplois

Suite au tableau d'avancement de grade de la commune pour 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d \mathbf{e} modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité de la façon suivante :

- o Suppression à compter du 1^{er} février 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 2ième classe à temps complet.
- Création à compter du 1^{er} février 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet.

Participation protection sociale

Vu la délibération du 19 octobre 2012 fixant le montant mensuel de la participation à 25 € par agent à partir du 1^{er} janvier 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant mensuel de la participation à 50 € par agent à partir du 1^{er} février 2016.

Groupement de commande relatif à la maintenance et la modernisation des installations de vidéo protection

Le groupe EIFFAGE ENERGIE propose un groupement de commande relatif à la maintenance et la modernisation des installations de vidéo protection des espaces intérieurs et extérieurs.

La CAB participe à ce groupement de commande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de d'adhérer au groupement de commande relatif à la maintenance et la modernisation des installations de vidéo protection des espaces intérieurs et extérieurs.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de GRDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

Tél.: 03 84 29 93 67

Fax.: 03 84 29 90 20

Mairie 19, rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT



- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- -que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité:

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Budget 2015- Décision modificative N°2

Vu la nécessité de régulariser la répartition des crédits au budget communal 2015, Vu les propositions présentées par Mr Le Maire, Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité les modifications suivantes :

| Désignations | | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-----------------------|-------|--------------------------------|--|
| D2111 : Terrains nus | ; | 4100€ | |
| D2117 : Bois, Forêts | | | 4100€ |
| Total D21 corporelles | immo. | 4100€ | 4100€ |
| Totaux | | 4100€ | 4100€ |

Divers:

Salle des fêtes : l'Architecte a travaillé sur le projet définitif de la salle des fêtes suite à la décision de différer la réalisation de la salle de musculation.

L'esquisse retient l'attention du Conseil. L'Architecte peut continuer à travailler dans cette direction.

Séance levée à 21h30

Prochain Conseil Municipal vendredi 26 février 2016 à 20 h.